

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2021

Numéro de version 9

Révision: 08.07.2021

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** *PROMAT chemicals Hochtemperaturfett*

· **Code du produit:** 4000355310

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant à usage industriel

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

NORDWEST Handel AG

Robert-Schuman-Str. 17

44263 Dortmund

Germany

Telefon: +49 231 2222-3001

Telefax: +49 231 2222-3099

www.nordwest.com

· **Service chargé des renseignements:** E-Mail (fachkundige Person): sdb@nordwest.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Tel. + 33 1 45 42 59 59

Centre antipoisons / Antigif Centrum

Tel. + 32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH208 Contient Amine, C10-14-tert-Alkyl. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2021

Numéro de version 9

Révision: 08.07.2021

Nom du produit: PROMAT chemicals Hochtemperaturfett

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:		
Numéro CE: 939-603-7 Reg.nr.: 01-2119978241-36	Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts EG Nr. 939-603-7 ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%
CAS: 1213789-63-9 Numéro CE: 627-034-4 Reg.nr.: 01-2119473797-19	(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	≥0,025-<0,25%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Changer les vêtements contaminés.
Amener les sujets à l'air frais.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir.
Aucun test de neutralisation.
Recourir à un traitement médical.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée
Brouillard d'eau
Mousse
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Dans la zone dangereuse uniquement avec un appareil respiratoire autonome
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz de combustion.
Refroidir les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée à partir d'une distance de sécurité.

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2021

Numéro de version 9

Révision: 08.07.2021

Nom du produit: PROMAT chemicals Hochtemperaturfett

(suite de la page 2)

Autres indications

- Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
- Contenir les vapeurs avec de l'eau.
- Faites attention au retour de flamme.
- Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
- Éviter le contact de la peau porter des vêtements de protection appropriés et en gardant une distance de sécurité.
- Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.
- Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- Veiller à une aération suffisante.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

- Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.
- Observer les mesures et recommandations de la section 8.2

Préventions des incendies et des explosions:

- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

- Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Ensemble de stockage avec des substances suivantes est interdite:
 - Additifs pharmaceutiques, alimentaires et aliments pour animaux, y compris
 - La combustion spontanée.
 - Les peroxydes organiques

Autres indications sur les conditions de stockage:

- Protéger contre le gel.
- Stocker au sec.
- Stockage à + 0 à + 60 ° C.

Classe de stockage: 10-13

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2021

Numéro de version 9

Révision: 08.07.2021

Nom du produit: **PROMAT chemicals Hochtemperaturfett**

(suite de la page 3)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Reportez-vous à la fiche d'informations produit!

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

· DNEL		
Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts EG Nr. 939-603-7		
Oral	DNEL, à long terme, systématique	2,5 mg/kg bw/Tag (consommateur)
Dermique	DNEL, à long terme, systématique	25 mg/kg bw/Tag (employé) 12,5 mg/kg bw/Tag (consommateur)
Inhalatoire	DNEL, à long terme, systématique	35,26 mg/m ³ (employé) 8,7 mg/m ³ (consommateur)

· PNEC		
Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts EG Nr. 939-603-7		
PNEC d'eau douce	0,1 mg/L (-)	
PNEC l'eau de mer	0,1 mg/L (-)	
PNEC station d'épuration	1.000 mg/L (-)	
PNEC terrain	36.739,74 mg/kg (-)	

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Recommandation en cas de ventilation, l'utilisation extensive insuffisante:
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs et de particules (EN 141).
Les appareils et composants respiratoires doivent être contrôlés et homologués selon des standards d'état comme NIOSH (USA) ou CEN (UE).
- **Protection des mains:**



Recommandation: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc chloroprène
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2021

Numéro de version 9

Révision: 08.07.2021

Nom du produit: PROMAT chemicals Hochtemperaturfett

(suite de la page 4)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux 6 \geq 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Note complémentaire: Les spécifications sont basées sur des tests, les données de la littérature et de l'information des fabricants de gants ou sont par analogie avec des substances similaires abgeleitet. Es est à noter que l'utilisation pratique d'un gant de produits chimiques de protection dans la pratique en raison de nombreux facteurs qui influencent (par exemple, la température) significativement plus courte que la peut être déterminé par perméation d'essai. En raison de la grande diversité, les instructions du fabricant doivent être respectées.

· **Protection des yeux:**



Utilisez des lunettes de sécurité selon la norme EN 166:2001

· **Protection du corps:**

Vêtement de protection étanche

Recommander des chaussures antidérapantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· **Forme:** Solide
· **Couleur:** couleur naturelle

· **Odeur:** Caractéristique

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non applicable.

· **Changement d'état**

· **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non déterminé.

· **Température de suintement:** >300 °C

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non déterminé.

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif, cependant, la formation de mélanges explosifs vapeur / air lors du chauffage au-dessus du point d'éclair et / ou de la nébulisation ne peut pas être exclue.

· **Limites d'explosion:**

· **Inférieure:** Non déterminé.

· **Supérieure:** Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 0,1 hPa

· **Densité:** Non déterminée.

· **Densité relative** Non déterminé.

· **Densité de vapeur:** Non applicable.

· **Taux d'évaporation:** Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2021

Numéro de version 9

Révision: 08.07.2021

Nom du produit: PROMAT chemicals Hochtemperaturfett

(suite de la page 5)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Réagit avec les oxydants et les réducteurs puissants en présence de chaleur importante.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz / vapeurs au contact d'oxydants puissants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 1213789-63-9 (Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Peut provoquer une irritation cutanée en cas de contact répété.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

CAS: 1213789-63-9 (Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines

Oral	NOAEL (STOT-RE)	3,25 mg/kg/d (rat)
------	-----------------	--------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2021

Numéro de version 9

Révision: 08.07.2021

Nom du produit: PROMAT chemicals Hochtemperaturfett

(suite de la page 6)

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts
EG Nr. 939-603-7

LC 50 (96 h) >100 mg/L (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

EC50 (72h) >1.000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata (Algae))

EC50 (48h) >1.000 mg/L (Daphnia magna (Großer Wasserfloh))

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Doit être un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet:**

Le classement dans la nomenclature des déchets sont une recommandation au regard de l'utilisation prévue de ce produit. En raison d'utilisation spéciales et de conditions de traitement spécifiques chez l'utilisateur, le produit peut dans certaines conditions faire l'objet d'une classification différente (2014/955/EU)

· **Catalogue européen des déchets**

07 06 99 déchets non spécifiés ailleurs

12 01 12* déchets de cires et graisses

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2021

Numéro de version 9

Révision: 08.07.2021

Nom du produit: PROMAT chemicals Hochtemperaturfett

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2021

Numéro de version 9

Révision: 08.07.2021

Nom du produit: PROMAT chemicals Hochtemperaturfett

(suite de la page 8)

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité des produits· **Contact:** E-Mail (fachkundige Person): sdb@nordwest.com· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· **Sources**

Règlement:

Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau de 21/04/2017 (WHC-évaluation)

Réglementation REACH (EC) Nr1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) n ° 2018/35.

Règlement (CE) no. 1272/2008, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) no. 2017/776

Internet:

<http://www.baua.de><http://www.arbeitsicherheit.de><http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb><http://logkow.cisti.nrc.ca><https://echa.europa.eu>

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**